

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité de formation : ELEMENTS D'EXPERTISE AUTOMOBILE	Niveau d'études : A
Intitulé du cours : ELEMENTS D'EXPERTISE AUTOMOBILE	Nombre de crédits ECTS :
Nombre de périodes : E.E.A. : 50 périodes	Code : N°UE 2530 13 U31 D1 UF 1040

DESCRIPTION
<p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application en informatique de base (logiciel de calcul et d'édition, gestion des fichiers et périphériques sécurisés)
<p>Documents de référence pour une préparation préalable au cours :</p> <p><u>Néant</u></p>
<p>Objectifs :</p> <p><u>Généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle; ▪ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels. <p><u>Particuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'aborder les différents aspects de l'expertise automobile et du métier d'expert ○ d'acquérir les principes généraux de l'expertise appliqués au domaine automobile. ○ d'appliquer les règles de la Convention d'expertise et RDR
<p>Contenu du cours :</p> <p><u>ELEMENTS D'EXPERTISE EN AUTOMOBILE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ principes généraux de l'expertise automobile et leurs applications ▪ identification des rôles de l'expert automobile et description de ses fonctions ▪ définition et explication des dommages aux choses ▪ définition et explication des principe de la responsabilité ▪ comparaison des principes fondamentaux de l'expertise judiciaire, amiable et de l'arbitrage ▪ comparaison des conditions à respecter dans le cadre de la Convention d'Expertise et RDR (Règlement Direct ~ Directe Regeling) et du Droit Commun ▪ implications contractuelles d'assurances sur les procédures et applications lors des évaluations de dommages
<p>Bibliographie : Multiples ouvrages spécialisés et Web</p>
<p>Statut du cours : Obligatoire</p>

PERSONNEL ENSEIGNANT
Mr / Mme MARLIERE Vincent

METHODOLOGIE

- Cours-exposé frontal avec participation active des étudiants sur des problèmes concrets posés et résolutions de casus; accès à des pièces et documents de procédures.
- Présentation de la matière sous forme de résumé-condensé complet via PowerPoint mis à disposition de l'étudiant.
- Syllabus étayé d'exemples concrets ou décrits verbalement au fur et à mesure de la matière, permettant le lien entre la théorie et la pratique du terrain.

MODES D'EVALUATION

EXAMEN ÉCRIT INDIVIDUEL

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- d'identifier les rôles de l'expert automobile
- de choisir un type d'expertise (amiable, judiciaire ou l'arbitrage) et savoir s'y positionner lors du mandat
- d'identifier le dommage aux choses
- d'appliquer les règles de fonctionnement telles que décrites dans la Convention d'Expertise et RDR (Règlement Direct ~ Directe Regeling) et du Droit Commun

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- L'exhaustivité des réponses fournies,
- La pertinence du choix du type d'expertise ou du positionnement lors du mandat,
- Intelligibilité du langage : usage adéquat du français (syntaxe, orthographe), des termes utilisés et structure des réponses